

Décision n° 2016-0172 du 9 février 2016 modifiant la décision n° 02-1179 du 19 décembre 2002 établissant la liste des numéros d'urgence devant être acheminés gratuitement par les opérateurs de communications électroniques

09/02/2016

Cette décision de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ajoute le n° 116 117, numéro d'urgence pour l'accès à la régulation médicale de permanence des soins ambulatoires (PDSA), à la liste des numéros d'urgence devant être acheminés gratuitement par les opérateurs de communications électroniques.